Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle-Lshoueq, 3, à TOURCOING. — Téléphone 9-55.
DÉPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face du Conditionnement).

IMPORTANTE RÉUNION du Conseil Municipal de Tourcoing

IL S'EST OCCUPÉ DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE LA MARLIÈRE ET DE DIVERSES AUTRES QUESTIONS

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni hier soir, à 18 h., en session ordinaire, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Inghels, député-maire, assisté de MM. Parsy, Deborgher, Vandermarlière, Salembien et Brassard, adjoints. M. Gombert, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal et on passe à l'ordre du jour qui n'est pas très chargé :

UN EMPRUNT DE 1.900.000 FRANCS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE LA MARLIÈRE

Par décret du 20 octobre 1933, la Ville est autorisée à contracter un emprunt de 1.900.000 fr. remboursables en trente années, pour la construction de la nouvelle école de la Marlière. Les démarches pour obtenir des fonds ont abouti, auprès de M. Bernard, directeur de la Caisse de Garantie de Paris. Voici les conditions du prêt: taux d'intérêt, 5,9 %, durée d'amortissement vingt années ; faculté de remboursement par anticipation à partir de la 6e année. Le Conseil décide :

M. le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse générale de garantie, aux conditions de cet établissement et au taux d'intérêt de 5,90 %, l'emprunt de la somme de 1.900.000 fr. que la commune est admise à contracter par le décret du 20 octobre 1933 et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1934 au moyen de 5 centimes 80 extraordinaires.

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions dudit emprunt.

La Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'agent comptable de la Caisse générale de garantie, versera en une seule fois les fonds au Trésor public, au crédit du trésorier payeur général du département, pour le compte de la commune, dans le délai d'un mois à dater du jour de l'approbation donnée au traité par le ministre de l'Intérieur.

L'amortissement aura lieu par semestrialités égales payables à des dates arrêtées d'accord entre les parties contractantes. Les intérêts au taux de l'emprunt commenceront à courir du jour du versement des fonds.

Toutefois, si ledit versement n'a pu être effectué que postérieurement à la date correspondant au point de départ de la première échéance indiquée au contrat, l'emprunteur bénéficiera d'une ristourne au taux de 5,90 % pour la période située entre cette date et la date du versement effectif.

Les remboursements devront avoir lieu à Paris, à la Caisse des Dépôts et Consignations, pour être constatés au compte ouvert dans les écritures de cette Administration au nom de l'agent comptable de la Caisse générale de garantie.

Cependant, la commune pourra être autorisée, sur la demande formelle du maire, à se libérer à la caisse du trésorier payeur général préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations, mais, dans ce cas, les paiements devront être effectués un mois avant les échéances convenues.

Toute semestrialité non remboursée à son échéance portera intérêt de plein droit au taux de 6,90 %.

La commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation à l'expiration de la 6e année, sous réserve d'un préavis d'un an.

RÉALISATION D'UNE TRANCHE DE L'EMPRUNT DE UN MILLION

Le Conseil, ayant ouï le rapport de M. Delannoy, au nom de la Commission des Finances, décide :

D'inviter le Maire à réaliser auprès de la caisse des Dépôts et Consignations de Paris, au taux de 6 %, l'emprunt de un million que la Ville a été admise à contracter le 12 janvier 1933. Le montant sera versé au Trésor public au crédit du Trésorier général du Nord en une fois ou par fractions, à la convenance de la Ville.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES HOSPICES

Le Préfet a communiqué au Maire de Tourcoing une délibération en date du 6 décembre 1933, par laquelle la Commission des Hospices de la Ville de Tourcoing a voté des crédits supplémentaires au titre de 1933. Il s'agit de crédits insuffisamment dotés :

Art. 12. - Personnel des services généraux, 595. — Art. 14. - Personnel servant, 25.500. — Art. 20. - Lingerie, Habillement, chaussures, 25.000. — Art. 37. - Sou de poche, 3.200. — Art 39. - Traitement du personnel médical et pharmaceutique, 9.800. — Art. 40. - Pharmacie, instruments, laboratoires, 25.000. — Total : 89.095 fr.

Le Conseil émet un avis favorable.

PLAN D'OUTILLAGE NATIONAL

Le Maire a soumis au Conseil, lors de sa séance du 22 décembre 1933, la part de Tourcoing dans le Plan d'outillage naitonal.

La Commission administrative des Hospices de Tourcoing a établi un programme d'aménagement des services hospitaliers à l'Hôpital Civil, au Sanatorium de la Bourgogne, à la Ferme.

Chacun de ces projets fera l'objet d'une étude séparée et détaillée. Le Conseil en admet le principe. Les subventions nécessaires seront demandées aux pouvoirs publics en temps utile.

SUBVENTIONS POUR LES FÊTES PUBLIQUES

La Société chorale « l'Echo de la Frontière » va fêter son Cinquantenaire. La Société a demandé l'aide financière de la Ville pour ses festivités. Le Conseil, sur demande de M. Vandoorme, au nom de la Commission des fêtes, accorde une subvention exceptionnelle de 1.500 fr. Cette somme sera prélevée sur l'article 188 du Budget primitif de 1934.

En ce qui concerne les illuminations du 14 juillet, on procédera à un appel d'offres aux entrepreneurs de la région. La dépense de ces marchés atteindra environ 10.000 francs pour le 1er lot, 13.000 pour le second et sera imputée à l'article 188.

ACHAT D'UN KIOSQUE

Un kiosque mobile couvert pour concerts sera acheté. On s'arrête à un kiosque de 70 mètres carrés, longueur de 9 m. 50 ; hauteur du plancher, 1 m. 25 ; hauteur sans toile, 4 m. 75, pour le prix forfaitaire de 18.200 francs.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Conseil, sur rapport de M. le maire, décide de demander au Conseil départemental la création d'un troisième poste d'adjointe à l'école maternelle Pasteur. En effet, cette école compte 209 élèves, répartis en trois classes seulement, soit une moyenne de 70 par classe, qui augmentera encore à la rentrée de Pâques.

SERVICE DES EAUX

Le Conseil procède ensuite à la réception définitive de quinze entreprises, relatives à la construction des bureaux, ateliers et magasins des eaux, au Fontenoy, en liaison avec la ville de Roubaix.

TRAMWAYS

La Compagnie des Tramways de Lille va augmenter ses tarifs, ainsi que ceux de ses autobus. Le Conseil émet un avis favorable à la création de lignes d'autobus de la T.E.L.B.

SYNDICAT DE L'ESPIERRE

Le receveur municipal de Roubaix a reçu du Crédit National le solde des indemnités de dommages de guerre allouées au syndicat intercommunal d'épuration des eaux de l'Espierre.

Les sommes encaissées se décomposent comme suit : en espèces, 4.349 fr. 94 ; en titres amortissables en 15 ans, 13.344 francs 31. Le montant figure au crédit d'un compte spécial ouvert dans les services hors budget.

Or, les dépenses de fonctionnement du syndicat d'épuration des eaux de l'Espierre sont supportées par les villes de Roubaix et de Tourcoing et il paraît logique que le montant de ces indemnités soit reversé aux villes proportionnellement à leurs contingents de participation, soit 72,589 % pour Roubaix et 27,411 % pour Tourcoing.

En conséquence, le Conseil décide : 1. d'autoriser M. le receveur municipal de Roubaix à effectuer le transfert de ces comptes hors budget au compte budgétaire du syndicat de l'Espierre, le montant des sommes encaissées à ce jour, soit 4.349 fr. 95 ; 2. que cette somme sera reversée aux villes de Roubaix et de Tourcoing au prorata de leurs contingents ci-dessus indiqués et que le montant des obligations fera l'objet, au fur et à mesure du remboursement, d'une opération analogue sans qu'il soit besoin que d'en délibérer à nouveau.

FONDS MUNICIPAL DE CHOMAGE

Le Conseil, ayant entendu le rapport du Maire sur la question du chômage, décide :

Le premier paragraphe de l'article 5 du règlement du Fonds municipal de chômage complet de la Ville de Tourcoing, ainsi conçu : « Le chômeur n'est secouru qu'à partir d'un certain nombre de journées de chômage qui ne peut être inférieur à six », est supprimé et est remplacé par le texte suivant :

« Le chômeur n'est secouru qu'à partir d'un certain nombre de journées de chômage qui ne peut être inférieur à trois, les dimanches et jours de fête non compris. »

AMÉNAGEMENTS A L'HOTEL DE VILLE

Le programme de réorganisation des bureaux des services de l'Hôtel de Ville se poursuit activement par les cabinets des Adjoints, au premier étage. Le règlement doit en être assuré à concurrence de 200.000 francs, par imputation sur un crédit de 344.000 francs (art. 122 du B.S. 1933). Le chauffage central sera installé dans les nouveaux bureaux.

A ce sujet ,le Maire demande l'autorisation d'achat d'une chaudière supplémentaire, valeur 50.000 francs. La procédure d'urgence est adoptée par le Conseil, et la réduction de vingt jours sera sollicitée de la Préfecture du Nord pour les délais d'affichage de la mise au concours.

RÉPARATIONS URGENTES A L'INSTITUT COLBERT

Un grave incendie a détruit, le 15 janvier, une partie du matériel de deux salles qui ont été très détériorées. Les experts ont examiné les lieux et conclu à une perte de 20.231 fr. 77, dont 17.369,77 comme dégâts du bâtiment et 2.862 fr. aux objets.

L'école est évidemment assurée. Le Conseil décide d'homologuer le P.-V. d'expertise, autorise le Maire à recevoir la somme de l'assurance et vote un crédit afférent à la dépense.

CURAGE DE LA BECQUE DE NEUVILLE

M. Deconinck, au nom de la Commission des travaux, soumet au Conseil un rapport sur les travaux de curage de la Becque de Neuville, dont une partie, soit 71.25 % revient à Tourcoing, le reste revenant aux villes de Halluin, Roncq et Neuville-en-Ferrain. La dépense est de 15.000 francs, dont 10,688 pour Tourcoing.

Le Conseil décide ce qui suit :

En 1934, la dépense de 10.688 fr. sera réglée dans les conditions suivantes :

1° 9.262 fr. 50 au moyen du crédit de cette importance inscrit à l'article 231 du budget primitif de 1934, sous la rubrique « Travaux d'entretien de la Becque de Neuville » ;

2° Le solde de 1.425 fr. 50, qui correspondant à une augmentation prévue après coup par le Service des Ponts et Chaussées, au moyen d'un crédit dont nous vous demandons de voter dès maintenant l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Comme le curage de la Becque de Neuville sera exécuté chaque année, il y aura lieu de prévoir tous les ans un crédit de 10.688 fr. correspondant à la quote-part de la ville de Tourcoing dans la dépense.

NOMINATIONS DE DÉLÉGUÉS

Les délégués suivants sont nommés : Jury criminel : canton Nord : Scritte et Bettremas ; canton Nord-Est : Nys et Mayer ; canton Sud : Amand Wagnon et Lefebvre.

Listes électorales 1924 : chambre des métiers : MM. Paul Claeyssens et Gaston Vandeveorde ; chambre d'agriculture : M. Edouard Renard ; Conseil des prud'hommes : MM. Lefebvre, Ccritte et Ladesous.

M. Edmond Salembien, adjoint, propose à l'assemblée de voter la motion suivante :

« Adversaire résolu de toute dictature qui, du reste, ne saurait s'instaurer en France sans une guerre civile ; partisan de l'ordre, dans l'intérêt de toutes les classes de la Société et particulièrement de la classe ouvrière qui toujours a le plus à souffrir des perturbations politiques ou économiques ; convaincu de la nécessité de faire renaître la confiance, d'assurer la paix intérieure et la sécurité extérieure, ainsi que d'améliorer la situation économique et de sauvegarder l'épargne publique ;

» Considérant les résultats déjà obtenus par le ministère de trêve : vote du budget 1934, rétablissement de l'ordre dans la rue, développement rapide de l'instruction sur le scandale Stavisky ;

» Le Conseil municipal de Tourcoing fait confiance au président Doumergue pour accomplir la grande œuvre de restauration dans les domaines moral, politique, économique et social, attendue par le pays. »

M. Inghels regrette de ne pouvoir donner aucune suite à cette demande, la loi de 1884 interdisant aux assemblées communales les votes de motions ayant un caractère politique.

M. Deborgher associe le groupe radical du Conseil à la motion Salembien.

La séance est levée à 19 heures.

UNE COLLISION BOULEVARD GAMBETTA

Hier, vers 16 h. 30, boulevard Gambetta à l'intersection de la rue Montyon avec le boulevard, s'est produite une violente collision entre l'auto que pilotait M. Michel Joire, banquier, à Tourcoing, 47, rue de Lille, âgé de 42 ans, et un camion de la fabrique de meubles De Cœne, de Courtrai (Belgique), que conduisait le chauffeur Henri Zermotte, sujet belge, demeurant à Courtrai.

Il en est résulté quelques dégâts matériels de part et d'autre.

La police a ouvert une enquête.

UNE ARRESTATION POUR VOL

Nous avons relaté hier le vol de jambon dont fut victime un commerçant de Tourcoing. Ses soupçons se portèrent sur un enfant, qu'un homme attendait au dehors, et il ne semble pas s'être trompé. La Sûreté a arrêté hier, en effet, un journalier, le nommé Victor D..., 37 ans, et son fils, âgé de 11 ans.

L'inculpé nie être l'auteur du vol et a été laissé en liberté provisoire par le commissaire de police.

La S. A. PROGRÈS-AVENIR, 65 rue de Guisnes à Tourcoing, rappelle à ses actionnaires que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE aura lieu dimanche prochain, 18 Mars, à 10 h. précises, dans la salle du RIALTO, rue des Anges à TOURCOING.

VOL D'USINE

Un voleur a pénétré dans la fabrique de bonnaterie Flament, rue de la Potenta, 163, où récemment un vol avait déjà, on s'en souvient, été commis. Le hall d'emballage et d'expéditions a été visité par la malfaiteur, qui a enlevé 10 douzaines de bas d'une valeur approximative de 1.700 francs. On n'a relevé aucune trace d'effraction et il semble s'agit plutôt du résultat d'une série de larcins.

Enquête au 3e arrondissement.

LAVEUSES
DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR
(Marque Olive)
Machine avec moteur depuis..... 325 fr.
Essoreuse, la grande largeur (gar. 5 ans.. 80 fr.
J. OLIVIER-BRASSART, 166, r. de Paris Tourcoing (près la gare des Francs).
(On porte à domicile gratuitement)

A LA FRONTIÈRE BELGE

Les douaniers ont remis aux gendarmes de Tourcoing pour être déféré au Parquet de Lille et écroué, le nommé Jouffroi Louis, 32 ans, sans domicile connu, porteur de 4 kilos de tabac de fabrication belge.

D'autre part, la gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains de celle de Mouscron (Belgique), les nommés Mandel Zkolickow, sujet russe, réclamés pour banqueroute frauduleuse par le procureur du roi, de Bruxelles, et Louis Zoller, 33 ans, réclamé pour faux et usage de faux par le Parquet de Liége ; tous deux ont été arrêtés à Lille et viennent de la maison centrale départementale de Loos-lez-Lille. Ils ont été dirigés sur Courtrai.

Des épidémies de fièvre typhoïde signalées à Paris

Quelles que soient les mesures prises, on enregistre parfois à Paris de nombreux cas de fièvre typhoïde. En Décembre dernier, seize arrondissements sur vingt se trouvaient atteints par la redoutable épidémie. De là à incriminer l'eau potable, il n'y a qu'un pas, vite franchi.

Pourtant, grâce à la « javellisation » des eaux de rivière destinées aux usages municipaux et industriels de la capitale, on a vu en 1932 s'abaisser le taux de la mortalité typhique. De 4.9 pour 100.000 habitants l'année précédente, il n'était plus que de 2,5. Les résultats de la purification bactériologique de l'eau sont donc manifestes. Mais ils ne sont pas suffisants pour que chacun de nous néglige des précautions d'ailleurs élémentaires. Nous ne devons jamais oublier que la fièvre typhoïde a son origine dans l'eau.

En étudiant la distribution des cas de typhoïde on a remarqué que cette maladie est moins répandue dans nos départements du Nord et de l'Est où l'on boit surtout de la bière. Il est certain que pendant les épidémies, et même en temps ordinaire, car nous l'avons vu, les eaux ne sont jamais d'une pureté parfaite, la bière présente le très grand avantage de s'opposer à la propagation des maladies contagieuses parce que c'est une boisson fermentée qui a longuement bouilli, une boisson saine qui ne contient aucun microbe. Qualités qui s'ajoutent à son évidente valeur alimentaire et en font une boisson non pas seulement de café, mais de famille.

Pierre Aurigny.

LA PROMOTION VIOLETTE

Nous apprenons que notre concitoyen M. Léon Beyls, vient de se voir attribuer la Croix d'Officier d'Académie.

M. Léon Beyls est bien connu à Tourcoing. Depuis un demi-siècle il est le collaborateur éclairé de M. Maillard, architecte agréé avec lequel il a construit quantité de constructions de notre ville et de ses cantons.

Les architectes de la région ne manqueront pas de se réjouir sincèrement de l'honneur qui échoit à l'un d'entre eux.

LA CRIÉE AUX HALLES

Marchandises vendues à la criée le 14 mars : Oranges, 1.50 à 3.80 le k. ; citrons, 2 fr. le k. ; pommes, 69 fr. la caisse ; chicons, 0.90 à 1.30 le k. ; camemberts, 1.40 à 1.45 la p. ; Pont-L'Evêque, 1.20 p. ; maroilles, 1 à 1.60 p. ; bleus d'Auvergne, 7 fr. le k. ; goudas, 5.75 le k. ; pointes de brie, 1 à 1.05 p. ; brie, 9 à 10 fr. p. ; petits lorrains, 1.60 p. ; saucissons, 7 à 10 fr. le k. ; beurre, 13 à 18.50 le k. ; veau, 5.25 à 8.75 le k. ; porc, 6.75 à 7.25 la k. ; fleurs, 4 à 15 fr. le panier ; maquereaux, 2.50 à 2.70 le k. ; élingues, 1.60 à 2.50 le k. ; merlans, 1.60 à 2 fr. le k. ; dorades, 1.50 à 2.30 le k. ; merluches, 2.60 à 3 fr. le k. ; harengs fraie, 0.90 à 1 fr. le k. ; saumon rose, 7 fr. le k. ; harengs saurs, 4.75 à 5 fr. la caisse ; harengs salés, 25 fr. le fût.

UNE BONNE « COMBINE »

Un bon remède pour les enfants anémiés consiste à leur faire prendre de la viande crue hachée, oui ! mais cela n'est pas toujours facile, car la plupart de nos gosses font de grosses difficultés pour la manger. Un bon conseil : mettez donc cette viande en petite boulettes que vous roulerez ensuite dans du sucre en poudre. L'enfant prendra cette nourriture ainsi présentée sans aucun dégoût et le résultat obtenu sera bien meilleur : la viande produisant les albumines et les graisses et le sucre les hydrates de carbone, c'est-à-dire que ces deux aliments combinés fournissent les trois principes nutritifs absolument nécessaires à notre vie. 9144.

Sociétés et Comités

HARMONIE DES AMICALES LAIQUES. — Aujourd'hui jeudi à 20 h. au local, répétition générale ; à l'issue, réunion de Commission, propositions d'un nouveau sous-chef si professeurs de clarinettes, en remplacement de M. A. Virgo fils, démissionnaire pour cause d'indisponibilité due à son nouvel emploi administratif.

THE EXCENTRIC'JAZZ. — Répétition générale ce soir à 19 h. 30, rue Croix-Rouge, 164.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

GYMNASTIQUE

UNION TOURQUENNOISE. — Ce jeudi, à 19 h. 30, réunoin de la Commission, au siège Café des Sports, avenue de la Gare.

Dimancha 18 mers au local, rue Fin-de-la-Guerre à 10 h. réunion pour les gymnastes suivants : Descampe P., Leveugle P., Marquetta H., Vienna G., Lecomte G., D'Hulst M., Minmin D., Coffin E. et R., Cappella M., Dehuschère M., Vermeulen J. et Gaston. Pour tous les autres entraînement facultatif.

PRÉPARATION MILITAIRE

UNION POST SCOLAIRE. — Ce jeudi à 19 h. 15, réunion au terrain du Chêne-Houpline ; leçon d'éducation physique par MM. l'adjudant Mispelaare et le maréchal des logis Vandehende.

Vendredi à 19 h. 15, réunion à la Maison des Amicales 57, rue du Haze, cours de théorie par M. l'adjudant Peyraud.

CYNOPHILIE

CLUB DES CHIENS DE DÉFENSE DES AMIS RÉUNIS DU PONT-ROMPU. — Samedi 17 mars à 17 h. ; dimanche 18 de 8 h. à midi et mercredi 21 de 16 à 19 h. dressages habituels avec l'homme d'attaque ; ds service M. Gustave Verhast.

Dimanche 18 mars à 14 h. r.-v. au siège pour tous les sociétaires disponibles pour la tournée des membres honoraires.

PÊCHE

AMICALE DU BLANC-SEAU. — Dimanche 18 mars, départ à 5 h. pour l'Yser. Inscription chez M. Claeys, 528, rue du Blanc-Seau.

BOULES

BOULOIRE DU VERT-BAUDET. — Samedi 17, réunion de la deuxième équipe.

PARTIS POLITIQUES

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE. — La Section tourquennoise du Parti Démocrate Populaire organise une importante assemblée générale dimanche 18 mars à 9 h. 30, dans la salle du Café de la Brasserie (ancienne Banque du Rhin), 24, Grand Place. Entrée particulière 15, rue de Lille.

PARTI SOCIALISTE. — **Groupe Edouard-Vaillant (Marlière).** — Samedi 17 mars à 19 h. réunion mensuella du groupe, au siège 156, rue Achille Testelin (café L. Delforirie).

ETAT CIVIL

Naissances : Alain Lefebvre, rue d'Anvers 110. — André Desplechin, Pl. Maréchal Foch 21. — Henriette Koenig, Chaussée Denis-Papin 50.

Publications : Joseph Motte, industriel, rue de Mouvaux 5 et Simonne Leurent, e.p. Bd de la Marne 27. — Charles Verstraete, magasinier, rue Hoche 2 et Julienne Lakiére, couturière à Passchendaele.

Décès : Hubert Coppens, 8 ans, rue Nationale 138. — Camille Vandalle, 67 ans, rue Nationale 138. — Julie Taffin, 83 ans, rue Faidherbe 18. — Marie Roussel, 8 mois, rue Nationals 138. — Zulma Meslaen, 69 ans, rue Nationale 119. — Maria Berton, 65 ans, rue des Champs 65. — Clémence Poulain, 50 ans, rue des Plats 192. — Caroline Waegenaire, 67 ans, rue du Bois 40.

ÉMISSIONS EN COURS

DÉPARTEMENT DU NORD 5 1/2 %
émis à 906 fr. rendement réel 6 % environ

VILLE DE PARIS
Emprunts à LOTS 5 1/2 %
émis à 954 fr. par obligation de 1.000 francs
2 Tirages par an avec gros lot de 1 million et de nombreux autres lots

LOTERIE NATIONALE
8e, 9e et 10e tranches

Nous nous chargeons SANS FRAIS de l'encaissement des gros lots. Discrétion absolue.

ÉMISSION ET ESCOMPTE DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

BONS AU PORTEUR

à 3 mois.....	4 %	Intérêts nets d'impôts et payables d'avance
à 6 mois.....	4 1/2 %	
à 12 mois.....	5 %	
à 18 mois.....	5 1/2 %	
à 24 mois.....	6 %	

Ces Bons sont émis à partir de 500 fr. et remboursés à l'échéance sur simple présentation.

Leur revenu élevé et les garanties de sécurité qui y sont attachées en font un placement attrayant et de sécurité la plus absolue.

ACHAT et VENTE de MONNAIES d'OR

PAIEMENT SANS FRAIS DE TOUS COUPONS

BANQUE IMMOBILIÈRE J. MAIRESSE

TOURCOING — 24, Rue Nationale — Tél. 19.96 — 24.32
ROUBAIX — 53, rue de la Gare — Tél. 329.54 — 329.55
DOUAI — 33, place Carnot — Tél. 995

L'Estomac est l'organe le plus important du corps humain, puisque c'est lui qui est chargé de transformer les aliments en produits assimilables et de les répandre ensuite dans l'organisme, pour y apporter la vie. Il est donc indispensable de surveiller très sérieusement l'Estomac, et dans tous les cas de **Gastrites, Dyspepsie, Entérites, Aigrsurs, Renvois, Vomissements, Brûlures, Ballonnements, Insomnies, Bâillements** après les repas, de faire d'urgence appel aux **Poudres de Cock.** L'Efficacité des **Poudres de Cock** est immédiate ; elles assurent de suite une bonne digestion.

Grâce aux **Poudres de Cock,** on mange avec goût, on digère facilement n'importe quel aliment ! L'appétit revient, la lourdeur, l'oppression après les repas disparaissent ; la langue n'est plus chargée, l'haleine plus fétide. Les **Poudres de Cock** suppriment les cauchemars, les insomnies, les maux de tête dus aux mauvaises digestions. L'Estomac, l'Intestin, sont désinfectés. Les gaz, autrefois abondants, les alternatives de diarrhée et de constipation, tout cela disparaît. C'est enfin la santé qui est retrouvée.

La boîte (cachets ou comprimés), **10 francs.** — En vente dans toutes les pharmacies et aux Laboratoires du Docteur de Cock, à Jeumont (Nord).

HALLUIN

Les funérailles d'un vétéran de 1870-71. — Hier à 9 h. en l'Eglise St-Hilaire, ont eu lieu les funérailles de M. Henri Splete, 85 ans, ancien combattant de 1870-71, membre du groupe des Vétérans de 1870, titulaire de la carte du Combattant.

La levée du corps fut faite à son domicile, 74, rue du Midi par l'Abbé Sihaballie, curé doyen.

Devant la corbillard, on remarquait le drapeau des vétérans de 1870 porté par M. Degand, accompagné comme garde d'honneur, par M. Edmond Gillee, vétéran de 1870 et par le drapeau de la section des Anciens Combattants (U.N.C. d'Halluin.

M. Joseph Barbier, vétéran de 1870 portait eur un coussin tricolore, les décorations du disparu.

Lee coins du poêle étaient tenus par MM. Arthur Vanholsebecke, anclen combattant, membra du Comité d'érection du eur la eol belge. Jean Gallois, Henri Bonta, Monument aux Zouaves Française tombée anciens combattante et Victor Walbron, Préeident de la société des « Anciene militaires ».

Dane la nombreuse assistance, avone remarqué : MM. Gaston Danset, Président de l'Amicale dee A.C. ; Joseph Declercq, président du groupe des Mutilée ; Paul Petit, vice-préaident des A.C. ; Cholin, adjudant de gendarmeria ; A. Descamps, vice-président des « Amle d'Halluin, dee préeidente de sociétée locales, etc...

Le corpe fut inhumé au cimetière communal, Chemin de Neuville.

La mise en état de viabilité de la rue Michelet. — C'est dans sa séance du 4 cembre 1931, que le Conseil Municipal d'Halluin, en prévision de l'emploi de chômeurs, avait envisagé de faire procéder à des travaux divers ne nécessitant pas l'utilisation d'une main-d'œuvre spécialisée et pouvant convenir aux chômeurs. C'est ainsi que l'Administration avait fait établir des devis estimatifs pour la remise en état de viabilité des rues Michelet et Saint-Pierre.

Ces devis s'élevaient à 67.000 francs pour la rue Michelet et à 36.000 francs pour la rue Saint-Pierre.

En raison des lourdes charges incombant à la Ville du fait de l'assistance, chômage, etc., le Département fut sollicité pour une subvention.

Les démarches, autorisations, adjudications, etc., prirent très longtemps, et ce n'est qu'au début de 1932, que les accords nécessaires furent obtenus. Puis, dans sa séance du 9 décembre 1933, en raison de la mauvaise saison, le Conseil décida de laisser passer l'hiver et de commencer les travaux début de cette année. C'est maintenant dans la voie de réalisation qu'est entrée ce projet. En effet, depuis une dizaine de jours, les travaux de mise en état de viabilité de la rue Michelet sont commencés et sont même poussés activement. Un certain nombre de chômeurs y sont employés.

Cette rue ouverte depuis déjà plus de dix ans, bordée de jolis maisons ouvrières, sera dotée d'une chaussée en tarmacadam.

D'ici quelques semaines, la rue Michelet sera praticable sous sa forme nouvelle et ce travail, tout en employant des chômeurs, aura contribué également à une nécessité et à l'embellissement de tout un beau quartier ouvrier de la Ville, à la grande satisfaction de ces riverains.

Au groupe carnavalesque « Les Bohémiens et Bohémiennes ». — Cette belle société locale, qui vient d'obtenir un très grand succès dimanche, à Dunkerque, aux fêtes de Mi-Carême, s'apprête maintenant à effectuer à nouveau, dimanche 18 mars, un déplacement à Hollebecke (Belgique).

Il faut souligner l'importante vitalité de ce beau groupe carnavalesque, qui ne cesse de se développer et de s'embellir.

Pour dimanche, le rassemblement des sociétaires, pour le départ, aura lieu à 13 heures, au local, 21, rue Henri Ghesquière.

Familles Nombreuses. — Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses (paiement mensuel) peuvent se présenter pour toucher chez M. le percepteur 41, rue du Midi. — Se munir de la carte d'identité.

Lyre Halluinoise. — Au Café du Lion d'Or, ce soir à 19 h. 30, répétition pour tous les choristes.

Cours de solfège. — Ce jeudi, au local de la Philharmonie d'Halluin.

Dispensaire d'Hygiène. — Ce jeudi, les consultations ont lieu à 8 h. pour Halluin, Roncq et Neuville-en-Ferrain, à 15 h. pour Bondues, Linselles, Bousbecque, Wervicq et Comines.

Bureau de l'infirmière ouvert de 18 à 19 h. et pour vendredi de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Soirée récréative. — Samedi 17 mars, à 19 h., sur le Théâtre de la Maison du Peuple, rue Edouard Vaillant, une grande soirée récréative est organisée avec le concours du cercle dramatique « L'Avenir » et la Symphonie Ouvrière.

Cours d'adultes. — Ce vendredi à 19 h., cours gratuit d'adultes à l'école Jean-Macé, et à l'Ecole de la Rouge Porte.

Vélo-Club Halluinois. — Ce jeudi, à 18 h. 30 au local, entraînement en salle.

Etat civil. — Naissance : Willy Carton, 132 avenue de l'Hôpital.

:-: PHILIPS :-:
pour 195 fr. comptant
le reste en 12 Mensualités de
112 FRANCS
Postes neufs, dernier modèle, vendus avec garanties et présentés par un spécialiste
BAZAR DES HALLES
37 Rue Pierre Motte, Roubaix
(en face du marchand de laine)

RONCQ

Barnum-Harmonie. — Ce soir, jeudi à 19 h. 45, au cal, Café du Centre, Place de Roncq, répétition générale.

A. G. (U.N.C.) — La réunion générale trimestrielle aura lieu dimanche 18 mars au siège, Café de la Tête d'Or.

En raison de l'importance des questions qui y seront traitées, la Commission compte sur la présence de tous les sociétaires.

Football. — A Roncq l'E.S.R. fut battua dimanche dernier par le F.C. Wattrelosien : 4 huts à 1.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Vaccination antidiphtérique. — La vaccination antidiphtérique aura lieu ce jeudi à 8 h. 30 à la Mairie pour tous les enfants qui n'ont pas encore été vaccinés.

Nourrissons. — La consultation des Nourrissons aura lieu anjourd'hui jeudi à 14 h.

Perception. — M. la Percepteur sa rendra à la Mairie lundi 19 mars à 9 h.

BOUSBECQUE

Musique municipale. — Ce jeudi, à 19 h. 30, répétition au local habituel.

Dernière Heure

LES AFFAIRES STAVISKY

LES DÉPOSITIONS devant la Commission d'enquête

M. Fressard, commissaire à Orléans, est venu rappeler le sort qui fut réservé à ses rapports

La Commission d'enquête sur les affaires Stavisky a entendu M. Fressard, commissaire divisionnaire, chef de la 5e Brigade mobile d'Orléans depuis septembre 1931, sur ce qu'il fit en 1931 dans l'affaire du Crédit municipal d'Orléans.

Le témoin reçut l'ordre d'enquêter sur le fonctionnement de cet organisme et il constata que des relations s'étaient établies entre celui-ci et les établissements Alex depuis 1929.

Le 15 juin, un prêt très important était consenti : 10 millions sur 96 émeraudes. Il était renouvelé en 1930, puis dégagé en 1931 par deux chèques, l'un de 9 millions et l'autre d'un million.

Sur l'authenticité des émeraudes, M. Fressard ne put se prononcer. Le point de départ de l'enquête était une accusation de M. Chevert.

D.— La Société Générale d'Entreprise de Travaux publics, fondée par Stavisky, a procédé à une émission d'obligations à la même époque.

R. — Je n'en ai rien su.

D. — Au mois de décembre dernier, vous êtes allé à Bayonne. Qu'y avez-vous fait ?

R. — A Bayonne, je signalais officieusement à mon collègue Gilbert, au cours d'un voyage privé, le danger des agissements d'Alexandre et je lui ai envoyé copie de mon rapport d'ensemble ainsi que du rapport Cousin. Il m'a dit qu'il en avait saisi le maire, M. Garat.

D. — Quelle suite a été donnée à vos démarches.

R. — Je l'ignore.

Des rapports sans effets

Le 15 janvier 1934, M. Farault et le comptable du Crédit municipal ayant confirmé qu'Hayotte avait obtenu un prêt de 200.000 francs, le témoin fit un rapport à M. Ducloux et lui demanda quelque temps après ce qu'il en avait fait. Il lui répondit qu'il l'envoyait à Bayonne. Il apprit l'existence de ces bijoux à Orléans par un ami.

D. — Comment le Crédit municipal consent-il un prêt alors que le Maire l'avait interdit ?

R. — Il y a eu une autorisation de M. Lacroix.

D. — C'est donc tout récemment qu'on a pensé à donner suite à votre rapport du 18 janvier ? On se demande comment il se fait qu'aucune suite n'ait été donnée à aucun de vos rapports. Cela ne vous a-t-il pas découragé ?

R. — Mon premier rapport était adressé à la Section Financière du Parquet.

D. — Oui, mais le 30 novembre, vous l'avez envoyé à vos chefs de la Sûreté.

R. — Oui, je n'avais pu établir que des poursuites fussent possibles. Quant à M. Gilbert, je l'ai prévenu quelques jours après.

D. — N'apparait-il pas que dans certaines administrations on rédige, on transmet, on reçoit, on enregistre et on classe des rapports mais on n'y donne pas suite. Bref, paperasse et inaction.

Le témoin donne des précisions sur le contenu de ses rapports.

A la demande de M. Blaisot, le témoin précise que c'est à la requête du Parquet de la Seine qu'il a fait sa première enquête et qu'il en saisi M. Ducloux à titre officieux.

D. — Votre rapport du 18 janvier a été envoyé directement à la Sûreté Générale ?

R. — Oui !

D. — Quand les bijoux ont été retrouvés, vous a-t-on remercié ?

R. — On ne m'a même pas prévenu.

D. — Et ce sont d'autres qui se sont attribués le mérite de l'opération. A quels motifs attribuez-vous l'autorisation donnée à Hayotte de reprendre des relations avec le Crédit municipal d'Orléans ?

R. — A mon avis, on a voulu simplement réaliser un bénéfice sur les intérêts.

Le témoin est reconduit.

A PROPOS DES CHÈQUES

Nous avons relaté hier que la liste des chèques portait l'indication suivante :

« Virement Banque de France Roubaix du 28 octobre 1933 en faveur Lloyd Continental Français, 8, rue de Dammartin, Roubaix 1.050.001 fr. (ou 105.001 fr. 10. »

Cette Compagnie nous fait connaître que le virement qui a été fait à la Banque de France en sa faveur, le 28 octobre 1933 et qui est, non pas 1.050.001 fr., mais de *105.000 fr.*, correspond au remboursement et au paiement des intérêts à 5 % l'an d'un bon de la Caisse du Crédit Municipal de Bayonne N° 1.493, souscrit en date du 26 octobre 1932 à échéance du 26 octobre 1933 et dont elle avait demandé le remboursement directement au Crédit Municipal de Bayonne.

Cette Compagnie est d'ailleurs encore créancière